



Extrait du Collège de Neurochirurgie

<http://web5.unilim.fr/colneuro-test/spip.php?article238>

# Soutenir l'Encyclopédie par la taxe d'apprentissage

- Encyclopédie -

Date de mise en ligne : jeudi 27 décembre 2012

---

**Collège de Neurochirurgie**

---

Sommaire

- [Taxe d'Apprentissage](#)
- [Pourquoi verser votre taxe](#)
- [Comment verser votre taxe \(...\)](#)

## Taxe d'Apprentissage

La **Taxe d'Apprentissage** est un impôt obligatoire que doivent verser toutes les entreprises, quelle que soit leur forme juridique, dès lors qu'elles sont assujetties à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu (au titre des bénéfices industriels ou commerciaux).

Sa particularité est qu'elle est versée aux universités, écoles, centres de formation de l'enseignement supérieur... Elle a pour objectif de faire participer les employeurs au financement des formations initiales technologiques et professionnelles ainsi que des formations par l'apprentissage.

## Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Université de Limoges ?

Les statuts de l'association Collège de Neurochirurgie sont déposés à Limoges. L'Université de Limoges a un partenariat spécifique avec le Collège de neurochirurgie : localisation des sites numériques du Collège, développement de modèles pédagogiques, recherche en technologie de l'information et de la communication.

La taxe d'apprentissage est un complément financier indispensable pour maintenir nos formations et notre recherche au niveau d'excellence qu'elles se doivent d'atteindre. Votre appui, par le biais du versement ciblé de cette taxe, permet le financement de l'encyclopédie numérique de neurochirurgie et l'achat d'équipements pédagogiques performants induisant la progression constante de la qualité de nos enseignements.

## Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'Université de Limoges ?

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait obligatoirement par l'intermédiaire d'un organisme collecteur répartiteur pour la catégorie C -Niveau I - Ingénieur-Master.

Université de Limoges - Faculté de médecine - Collège de Neurochirurgie - Pr. Moreau 2, rue du Dr Marcland 87025  
Limoges CEDEX

Le Collège de Neurochirurgie et l'Université de Limoges remercient toutes les entreprises qui lui versent la taxe d'apprentissage.